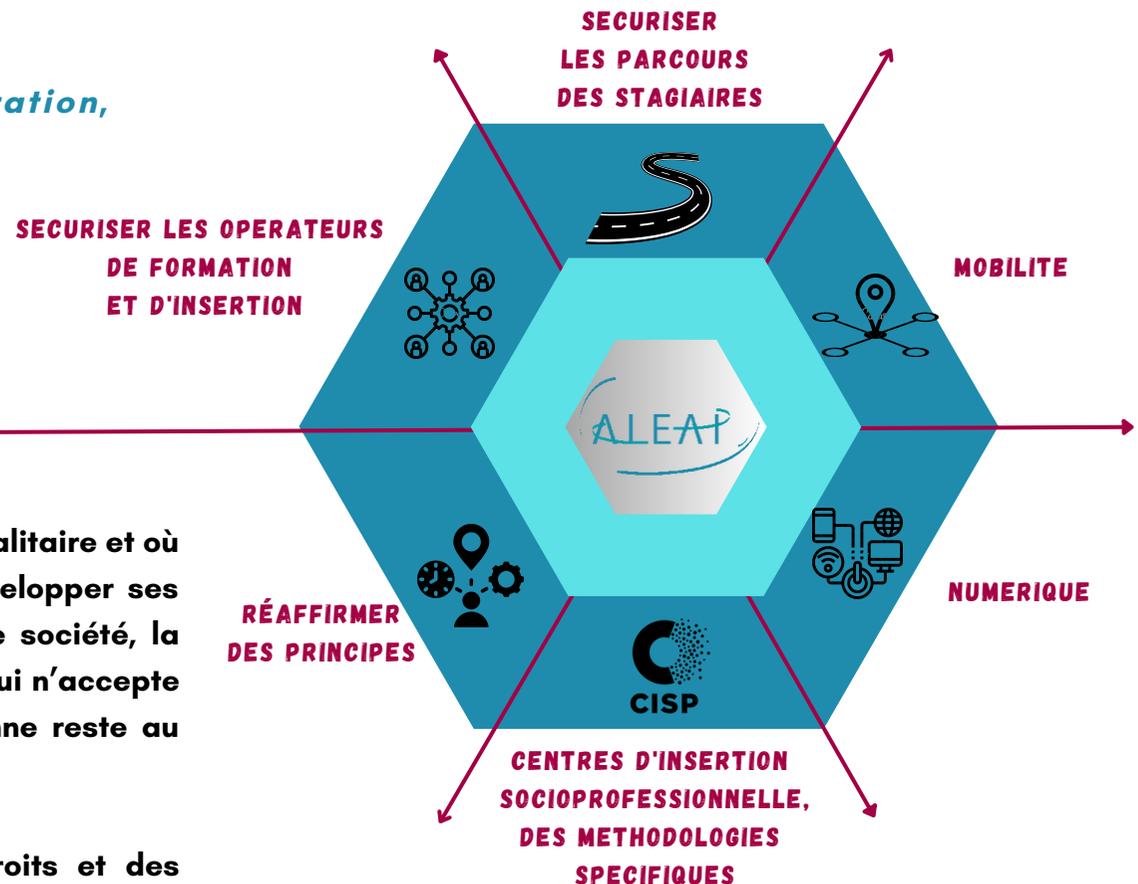


Contribution de la fédération ALEAP aux mémorandums 2024-2029 autour des thématiques de *l'insertion socioprofessionnelle et de l'intégration, de l'économie sociale, de la mobilité inclusive et du numérique.*

Soucieuse d'une société plus juste, plus humaine, plus égalitaire et où chacun, sans discrimination de quelque sorte, peut développer ses compétences pour participer à la construction de cette société, la fédération ALEAP et ses membres défendent une vision qui n'accepte pas qu'une partie de la population de la Région wallonne reste au bord de la route, sans aucune perspective.

En ce sens nous portons les valeurs d'égalité des droits et des chances pour tous, de solidarité sociale, de tolérance et de droit à la différence, pour une société où chacun a sa place, où l'émancipation et la parole citoyenne sont une richesse, où chacun a droit à une nouvelle chance, où il est important de détecter « le plus » que chacun peut apporter dans le respect de sa dignité et de ses choix de vie.



REAFFIRMER DES PRINCIPES



Dans un paysage structurel des plus complexes qui n'a fait que s'accroître avec la crise sanitaire et la crise énergétique auxquelles les membres d'ALEAP doivent aussi faire face, les mots d'ordre de ces dernières années étaient aussi variés et éloignés l'un de l'autre que l'innovation ou la résilience. Ces capacités ne peuvent continuer de se déployer dans le cadre des missions déjà dévolues aux divers opérateurs sans les sécuriser au préalable par la mise en œuvre de deux principes : **la sécurité juridique et la légalité**. Ils constituent aussi une partie du socle de la charte associative négociée en 2008 et que le Gouvernement wallon a reprise dans sa dernière Déclaration de Politique régionale. Ces principes ne peuvent se détacher de l'**autonomie associative** et de l'essentielle **complémentarité avec les pouvoirs publics**.



ILI
Initiative Locale
D'Insertion



CONCRETISER DES PRIORITÉS SECTORIELLES



Centres d'Insertion Socioprofessionnelle, des méthodes spécifiques

ALEAP a co-rédigé et s'associe pleinement au memorandum de l'Interfédération des CISP.

Ainsi, une des revendications des membres d'ALEAP est la **(re)valorisation de l'insertion socioprofessionnelle et ses méthodologies spécifiques**. Les CISP sont de facto à la croisée des chemins de la formation professionnelle et de l'action sociale mais aussi de l'économie sociale par la mise en œuvre de ses principes. Pour répondre aux besoins propres de chaque stagiaire tout au long du parcours de formation et le soutenir dans son objectif d'insertion sociale et professionnelle durable, les CISP coconstruisent en permanence des programmes de formation et les individualisent pour rendre chaque stagiaire acteur de ses apprentissages.

Parmi les méthodologies développées dans les CISP, les membres d'ALEAP souhaitent mettre en lumière le **modèle singulier de l'entreprise de formation par le travail (EFT)**. À côté de l'accompagnement social fort qu'offrent tous les CISP, son originalité repose sur un principe de réalité. Formés par un professionnel, dans un esprit de compagnonnage, les stagiaires sont intégrés dans un environnement de travail dynamique en situation réelle, en équipe, sur des chantiers exécutés par l'EFT. La formation et l'apprentissage technique sont réalisés dans les conditions les plus proches de celles qu'ils rencontreront dans un futur emploi.

L'EFT correspond particulièrement à un type de stagiaires, en rupture avec les modèles de formation à caractère scolaire et en besoin de réalisations concrètes.

De par leur caractère économique, leur gestion entrepreneuriale et leur ancrage dans le maillage socio-économique de leur territoire, les EFT font partie intégrante de l'économie sociale. C'est pourquoi elles doivent **bénéficier des mêmes ouvertures et dispositions que les autres dispositifs d'économie sociale d'insertion** (EI, IDESS, etc.).

Le modèle unique de l'EFT doit être défendu dans le paysage de l'insertion socioprofessionnelle.



Sécuriser les parcours des stagiaires

Qu'importe le parcours de formation et/ou d'intégration dans lequel une personne évolue, les opérateurs ont à cœur que cette « mise en mouvement » soit sécurisée et ce, dès l'entrée. Cette perspective doit passer, pour toutes les catégories de publics, **au minimum par l'octroi d'une indemnité de formation qui ne peut être diminuée ou saisie, par une prise en charge complète des frais de déplacement ou encore une intervention plus importante dans les frais de crèche et de garderie.**

Il est également indispensable que la formation, l'accompagnement comme l'orientation des publics puissent se faire **selon le temps nécessaire, dans un climat de confiance et de respect de la liberté de choix de chaque personne.** Dans ce cadre, l'orientation privilégiée vers les métiers en pénurie dans un contexte de formation accélérée, qui représente à ce jour une des clés de voûte de la politique d'activation en Wallonie, ne permet pas de respecter ces conditions. En outre, les avantages et autres primes qui résultent d'un parcours répondant à cette activation ne sont pas accessibles à l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle et d'intégration, ce qui constitue une forme de discrimination (des parcours).



Sécuriser les opérateurs de formation et d'insertion

Les opérateurs ne peuvent réaliser leurs missions sans un financement structurel stable, dynamique et proche des réalités de terrain. Des réflexions sont dès lors à mener sur **la consolidation et/ou la révision des modalités de financement comme sur la création d'un fonds permettant l'innovation et la transition.** En outre, les moyens dévolus à un secteur sont à conserver en son sein.

Enfin le paysage de l'insertion et de l'intégration demande **une meilleure lisibilité et visibilité de l'offre dans le respect des spécificités de chaque partenaire.** Chacun y représente un maillon sur son territoire, travaillant avec un public spécifique et défini pour lequel il a développé une expertise avec des méthodologies et des pédagogies adaptées. Toutefois il apparaît depuis quelques années des mises en concurrence accrues via des offres structurelles ou ponctuelles. Ceci concourt à un éparpillement tant des moyens que des publics. Les membres d'ALEAP proposent plusieurs pistes dont notamment la réalisation d'une **analyse davantage détaillée et complète, par territoire de l'offre de l'ensemble des opérateurs, y compris parapublics, qu'elle soit structurelle ou conjoncturelle, avant de décider de l'augmentation ou de la diminution de l'offre.**



Une mobilité aussi pour les publics précarisés

Aujourd'hui, la personne qui n'a pas la possibilité de se déplacer facilement, est condamnée à l'exclusion professionnelle, économique, sociale et culturelle. En lien avec la mobilité, il y a la capacité à se créer un réseau de relations, à se projeter dans l'avenir, à découvrir ce qu'il se passe en dehors de son quartier.

C'est pourquoi les membres d'ALEAP soutiennent le **développement conjoint de mesures touchant tant au permis de conduire qu'à la multimodalité et aux transports en commun**. Nous pouvons citer notamment : développer et financer des filières ou modules « permis de conduire » dans les CISP qui ont développé une méthode d'apprentissage du permis adaptée au public, permettre aux CISP de délivrer des attestations permettant l'accès aux sessions spéciales de l'examen au permis de conduire, développer des auto-écoles sociales ou encore, renforcer l'offre de transports en zones rurales ou soutenir le développement de navettes mutualisées dans des zones peu desservies par les transports publics.

Toutes les contributions d'ALEAP sur la matière « mobilité » sont à retrouver dans notre mémorandum complet.

ALEAP a co-rédigé et co-signé le mémorandum du Consortium Mobilité.



Le numérique oui, mais pas à n'importe quel prix

Les membres d'ALEAP conviennent que l'accès aux outils numériques ainsi que les savoirs liés à leur utilisation et à leurs usages apparaissent comme indispensables mais en parallèle, ils actent au quotidien les difficultés accrues que leurs publics rencontrent pour accéder aux services de première ligne de plus en plus numérisés. Cette accentuation des recours aux outils numériques est tellement prégnante aujourd'hui qu'elle vient peser sur l'accès aux droits fondamentaux des personnes. Dès lors les membres d'ALEAP soulignent de longue date que **le numérique est un outil et pas une fin en soi**. Ils revendiquent aussi **un droit inaliénable à un contact (inter)personnel et à avoir un humain en face de soi**.

C'est dans cet esprit qu'ils accompagnent les personnes. D'autant qu'un certain nombre d'entre eux sont agréés PMTIC - secteur qui connaîtra dès le 1er janvier 2024 un nouveau visage. La concertation entre le secteur et le Cabinet en charge du dossier a été positive et les avancées le sont tout autant, permettant dès lors aux opérateurs d'être au cœur d'une politique d'inclusion de tous les wallons et wallonnes au numérique. Néanmoins, nous resterons attentifs à la mise en œuvre de ces changements sur les points à retrouver dans notre mémorandum complet.

Si vous souhaitez en savoir plus sur les contributions d'ALEAP, sur les membres de la fédération, vous pouvez contacter :

Ann Paquet, directrice d'ALEAP - a.paquet@aleap.be
Juliette Villez, chargée de missions - j.villez@aleap.be



PM TIC

ILI
Initiative Locale
D'Insertion

